



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15345</b>	De <b>Mme Marine Le Pen</b> ( Rassemblement National - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > défense	<b>Tête d'analyse</b> > Avenir d'Atos et risque de perte de souveraineté dans le domaine de la défense	<b>Analyse</b> > Avenir d'Atos et risque de perte de souveraineté dans le domaine de la défense.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation du groupe français Atos, menacé de démantèlement, entraînant pour la France un risque de perte de souveraineté dans le secteur de la défense si des pans entiers de l'entreprise venaient à être sous contrôle de personnes physiques ou morales étrangères. Atos, dont l'usine stratégique de production de supercalculateurs nécessaires aux armées est en train de doubler sa capacité à Angers, est toujours un important fournisseur de l'État pour ses services numériques, sa cybersécurité notamment dans le cadre des jeux Olympiques à venir, sa dissuasion nucléaire et sa force militaire de manière générale. Dans ce contexte et à l'heure où le cours de l'action Atos est au plus bas, la France aurait tout intérêt à nationaliser l'entreprise, empêchant à la fois la vente de ses activités stratégiques vers l'étranger et une fuite de ses talents, tout en permettant à Atos de protéger ses 110 000 salariés. Elle lui demande pourquoi le Gouvernement n'envisage pas la nationalisation d'Atos, entreprise qui représente pourtant un intérêt crucial et stratégique pour le pays.